

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, **lundi le 14 septembre 2020 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

Nature et effets : DM-06-2020

La demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un deuxième bâtiment accessoire (une remise) qui empiète dans l'espace devant la maison.

Identification des sites concernés : Immeuble situé au 291, avenue de la Fabrique

Nature et effets : DM-07-2020

La demande consiste de régulariser la marge de recul avant de 2.58 mètres au lieu de 6 mètres, de régulariser la distance entre la remise et la maison de 0.95 mètre au lieu de 1 mètre et de permettre que la galerie attenante à la remise soit située à 1.8m de la limite de propriété latérale au lieu de 2 mètres et de permettre que la profondeur de cette dernière soit de 3.1 mètres au lieu de 1.5 mètres.

Identification des sites concernés : Immeuble situé au 3822, 130^e rue

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du conseil ou pourra transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces demandes de dérogations mineures jusqu'au 11 septembre 2020 à 16 h de la manière suivante :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : dg@stanicet.com

Donnée à Saint-Anicet, ce 24 août 2020.


Denis Lévesque
Directeur général